

AYVENS

Société anonyme au capital social : 1.225.440.642 euros
Siège social : 1-3 Rue Eugène et Armand Peugeot - Corosa - 92500 Rueil-Malmaison
417 689 395 R.C.S. Nanterre

Résumé de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2025

L'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de la société Ayvens s'est tenue le lundi 19 mai 2025 à 10 heures dans les locaux de l'Hôtel Renaissance à Paris la Défense – 60 Cours Valmy – 92800 Puteaux, sous la présidence de Monsieur Pierre PALMIERI, Président du Conseil d'administration.

Le quorum définitif s'est établi à 63,871 %, représentant 521.408.522 actions pour 2.513 actionnaires.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées.

Ont notamment été approuvés :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ;
- l'allocation du résultat et le versement d'un dividende fixé à 0,37 euro par action dont le détachement interviendra le 26 mai 2025 pour une mise en paiement le 28 mai 2025 ;
- le renouvellement de Madame Delphine GARCIN-MEUNIER, de Monsieur Benoit GRISONI, de Monsieur Xavier DURAND en qualité d'administrateurs de la Société ainsi que la ratification de la cooptation de Madame Clara LEVY-BAROUCHE ;
- le non-renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, la Société conservant conformément à la réglementation applicable deux Commissaires aux comptes ;
- les rapports dits ex-post (rémunération 2024) et ex-ante (rémunération 2025) sur la rémunération des mandataires sociaux, les éléments de rémunération relatifs à chacun des mandataires sociaux exécutifs, la politique de rémunération des administrateurs ainsi que l'avis consultatif sur la rémunération versée en 2024 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ;
- l'autorisation de rachat d'actions par la Société de ses propres actions dans la limite de 5% du capital social pour une durée de 18 mois ;
- le renouvellement des délégations financières autorisant le Conseil d'administration à réaliser des augmentations ou des réductions de capital ;
- les modifications statutaires relatives notamment à l'extension de l'objet social de la Société aux activités de courtage d'assurance et/ou d'intermédiation en assurance, aux pouvoirs et au fonctionnement du Conseil d'administration et l'organisation des assemblées générales.

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de la Société dans la rubrique « Assemblée Générale ».

L'Assemblée Générale Mixte a par ailleurs permis de revenir notamment sur l'activité et les résultats financiers de l'exercice 2024, le déploiement des axes stratégiques du plan PowerUP 2026 et les résultats du premier trimestre 2025.

Enfin, la séance d'échanges avec les actionnaires a permis à l'équipe dirigeante d'apporter des précisions aux actionnaires.

A propos d'Ayvens :

Ayvens est un leader de la mobilité durable qui s'engage à améliorer la qualité de vie. Nous améliorons la mobilité depuis des décennies, en proposant des services complets de leasing, des services d'abonnement flexibles, des solutions de gestion de flotte et de multi mobilité aux grandes entreprises internationales, aux PME, aux professionnels et aux particuliers. Avec plus de 14 000 employés répartis dans 41 pays, 3,2 millions de véhicules et la plus grande flotte de véhicules électriques multimarques au monde, nous tirons parti de notre position unique pour ouvrir la voie à la neutralité carbone et être le fer de lance de la transformation numérique du secteur de la mobilité. La société est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN : FR0013258662 ; Symbole : AYV). Le groupe Société Générale est actionnaire majoritaire d'Ayvens. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ayvens.com.